



## Règlement du restaurant scolaire

**Le service de restauration scolaire, sous la responsabilité de deux enseignants de l'école, est un service facultatif.**

Le temps du repas doit être pour l'enfant :

- Un temps pour se nourrir
- Un temps pour se détendre
- Un moment de convivialité

Dans un but éducatif, l'inscription au restaurant scolaire implique le respect des règles suivantes :

Les enfants doivent :

### **Avant le repas :**

- passer aux toilettes
- se présenter dans une tenue vestimentaire correcte, même après une séance de sport.
- se laver les mains
- attendre sagement devant la porte qu'on dise d'entrer
- s'installer dans le calme à la place qui lui est attribuée.

### **Pendant le repas :**

- Respecter les adultes travaillant au restaurant, qu'ils surveillent, servent ou préparent le repas.
- Respecter les locaux et le matériel
- Respecter la nourriture en particulier en ne gaspillant pas ce qui leur est proposé.
- Respecter une tenue correcte à table (manger assis, ne pas porter de casquette, manger proprement, ne pas crier mais parler calmement)
- Goûter à tout et manger en quantité suffisante pour pouvoir travailler tout l'après midi dans de bonnes conditions. (Un supplément de légumes sera accordé lorsque l'assiette sera vide)
- Aucun médicament ne sera pris dans l'enceinte du restaurant scolaire.
- Aucun aliment ne sort du restaurant, en fin de repas.

**Le règlement intérieur de l'école s'applique au sein du restaurant scolaire.**